

SECUR'MEDIA MODE D'EMPLOI AGENCE DE L'APPLICATIF DE SOUSCRIPTION



QUI CONTACTER POUR L'ASSISTANCE À LA SOUSCRIPTION ?

POUR TOUTE INFORMATION OU ASSISTANCE SUR LES PRODUITS, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER BPCE APS

- Par téléphone au 0825 006 018
- Par mail:

BPCE APS Dijon (Alsace, BFC, LCA, LR, PAC):

- adresse client : bpceapsd@assurances.bpce.fr
- adresse agence: iard-dijon@assurances.bpce.fr

BPCE APS Lens (NFE, Picardie, LC, PAL, Normandie):

- adresse client : bpceapsl@assurances.bpce.fr
- adresse agence: iard-lens@assurances.bpce.fr

BPCE APS Bordeaux (APC, BPL, IDF, MP, BCP):

- adresse client : bpceapsb@assurances.bpce.fr
- adresse agence : iard-bordeaux@assurances.bpce.fr

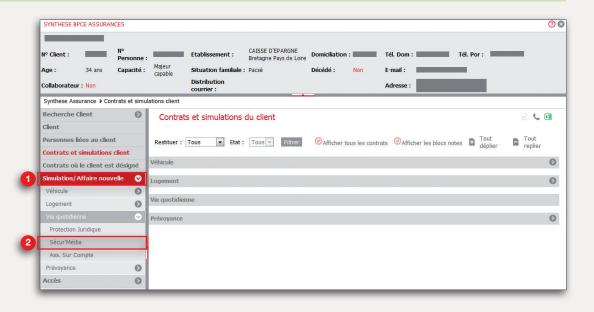
BPCE APS Grenoble (LDA, CERA, CAZ):

- adresse client: bpceapsg@assurances.bpce.fr
- adresse agence: iard-grenoble@assurances.bpce.fr

COMMENT ME CONNECTER À L'APPLICATIF IARD?

POUR ACCÉDER À L'APPLICATIF « SÉCUR'MÉDIA » AFIN DE RÉALISER UNE SIMULATION TARIFAIRE OU UNE AFFAIRE NOUVELLE, CONNECTEZ-VOUS D'ABORD AU POSTE DE TRAVAIL PUIS À LA SYNTHÈSE CLIENT IARD.

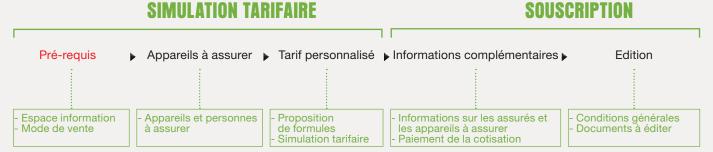
- 1 Depuis l'écran de la synthèse client, cliquez sur **Simulation/ Affaire nouvelle** dans le totem de gauche.
- 2 Puis cliquez sur Vie quotidienne et sélectionnez Sécur'Média.



N'oubliez pas que vous pouvez utiliser à tout moment les **aides en ligne** présentes sur les écrans de l'applicatif via les icônes ②.

COMMENT S'ENCHAÎNENT LES ÉCRANS?





COMMENT CRÉER UNE SIMULATION TARIFAIRE ?

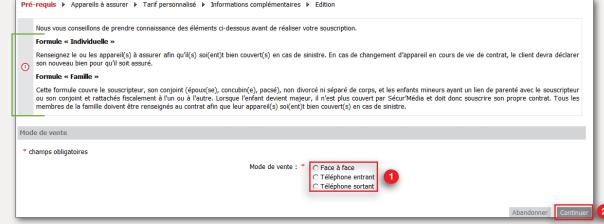
ÉTAPE 1: PRÉ-REQUIS

MODE DE VENTE

- 1 Sélectionnez le mode de vente : en face à face.
- 2 Cliquez sur Continuer pour passer à l'étape « Appareils à assurer ».



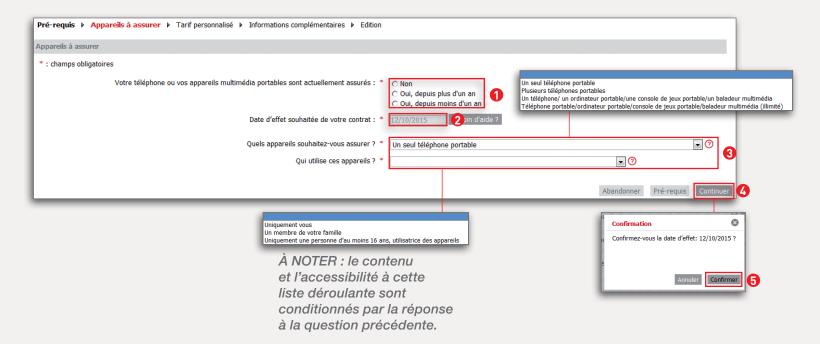
Dans cet espace, vous serez informé des points de vigilance sur ce produit et des actions commerciales mises en place par les assurances non vie de la Caisse d'Epargne.



ÉTAPE 2 : APPAREILS À ASSURER

APPAREILS ET PERSONNES À ASSURER

- 1 Indiquez si votre client est actuellement assuré pour ses appareils.
- 2 Renseignez la date d'effet souhaitée.
- 3 Remplissez les champs correspondant à la situation et aux besoins de votre client.
- 4 Puis cliquez sur Continuer pour passer à l'étape « Tarif personnalisé ».
- Un pop-up s'ouvre vous demandant de confirmer la date d'effet. Cliquez sur **Confirmer**.



Zoom sur la couverture actuelle de votre client

Cas 1 : Pas assuré

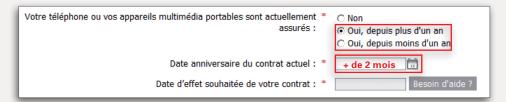
Votre téléphone ou vos appareils multimédia portables sont actuellement * assurés : Oui, depuis plus d'un an Oui, depuis moins d'un an Date d'effet souhaitée de votre contrat : * 21/10/2015



- Pas de résiliation concurrence.
- Date d'effet = libre (pré-remplie à la date du jour).

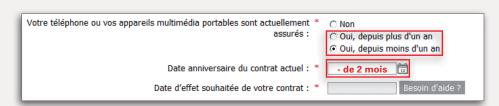
Cas 2:

- Assuré depuis plus d'un an **OU** moins d'un an
- Date anniversaire dans + de 2 mois



Cas 3:

- Assuré depuis plus d'un an **OU** moins d'un an
- Date anniversaire dans de 2 mois



RAPPEL:

Sécur'Média n'entre pas dans le champ d'application de la loi Hamon.



- Résiliation concurrence à l'échéance envoyée dès la souscription par BPCE Assurances.
- Date d'effet = date anniversaire du précédent contrat (pré-remplie).

BPCE Assurances prendra en charge la résiliation si votre client le souhaite.



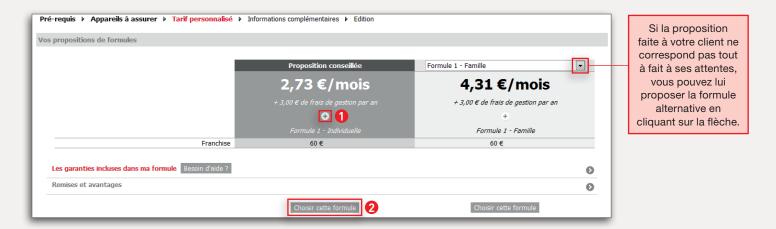
- >
- Souscription possible uniquement si votre client a déjà fait les démarches de résiliation auprès de son ancienne compagnie.
 - Date d'effet = date anniversaire du précédent contrat (pré-remplie).

ÉTAPE 3 : TARIF PERSONNALISÉ

PROPOSITION DE FORMULES

L'écran du conseil des formules permet de proposer une offre adaptée à votre client en tenant compte de **son profil et de ses attentes**.

- 1 Le tarif est directement affiché et vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur celui-ci.
- 2 Pour enregistrer la simulation tarifaire, cliquez sur **Choisir** cette formule.



BON À SAVOIR:

Vous pouvez accéder à un tableau comparatif des formules (garanties, plafonds d'indemnisation) en cliquant sur **Besoin d'aide** au niveau des garanties.

Les mensualités seront arrondies à 2 décimales. Néanmoins, la première mensualité continuera à prendre en compte les frais de gestion et les taxes éventuelles.

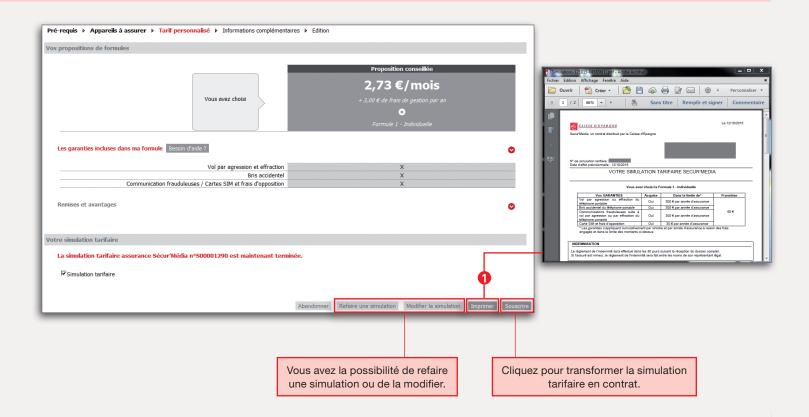
SIMULATION TARIFAIRE

Le récapitulatif de la formule choisie va s'afficher sur l'écran.

1 Il ne vous reste plus qu'à imprimer la simulation tarifaire.

BON À SAVOIR:

Le tarif sera désormais garanti le jour de la simulation.



COMMENT TRANSFORMER UNE SIMULATION TARIFAIRE EN CONTRAT?

ÉTAPE 4: INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FINALISATION DU CONTRAT

Liste des assurés :

Avec la remontée des données personnes MYSYS, les personnes rattachées au foyer seront automatiquement affichées avec les données pré-remplies. Vous ne pouvez pas les modifier. Les mises à jour doivent se faire depuis MYSYS.

1 Choisissez les bénéficiaires à assurer :

En formule 1 Individuelle : Le souscripteur est désigné en tant qu'assuré (il est pré-coché). À NOTER : pour cette formule, une seule personne peut être désignée en tant qu'assuré.

En formule 2 Individuelle : Le souscripteur est désigné comme assuré par défaut (il est pré-coché).

En formule 1 et 2 Famille : Le souscripteur est désigné comme assuré par défaut (il est pré-coché). Les personnes éligibles (conjoint(e) et enfants mineurs) sont également pré-cochées par défaut.

- 2 Il est possible d'ajouter des assurés supplémentaires. Vous devez cliquer sur Ajouter un assuré.
 - 1 Renseignez les champs.
 - ② Pour valider, cliquez sur ✔. Si vous ne souhaitez pas valider la ligne, vous devez cliquer sur ❸, la ligne sera alors supprimée.

Vous avez également la possibilité de modifier les informations que vous venez d'ajouter en cliquant sur ou de supprimer la ligne en cliquant sur fil.



BON À SAVOIR

- En formule 2 Individuelle, vous pouvez désigner un assuré extérieur à la cellule familiale (conjoint, enfant) en sélectionnant le lien « Autre ». Exemple : en cas de souscription du contrat par un grand-parent pour son petit-enfant.
- En formules Famille, le nombre maximum d'assurés est de 10.

<u>Appareils garantis</u> (uniquement en formule 1 et 2 individuelle):

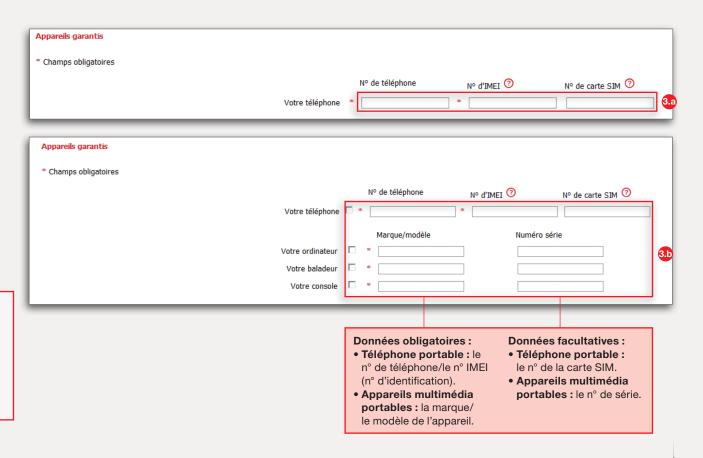
En formule 1 Individuelle : Renseignez les données sur le téléphone portable.

En formule 2 Individuelle : Sélectionnez les appareils que votre client souhaite assurer et renseignez les données de ces appareils.

À NOTER : En formule 1 et 2 Famille : Le bloc « **Appareils garantis** » n'apparaît pas car la saisie des appareils n'est pas demandée.

BON À SAVOIR:

En formule Individuelle, il est important de bien renseigner les appareils à assurer pour être couvert en cas de sinistre. Votre client devra signaler tout changement d'appareil au cours de la vie du contrat.

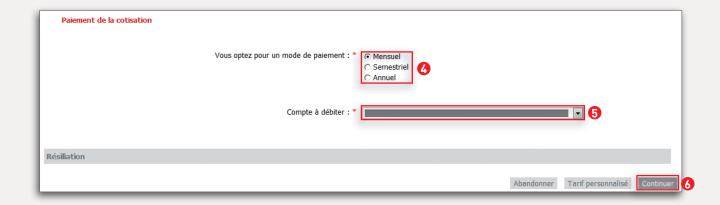


Paiement de la cotisation

- 4 Vous pouvez modifier la périodicité de paiement de la prime : annuel, semestriel et mensuel.
- 5 Sélectionnez le compte à débiter.

À NOTER: vous avez la possibilité d'ajouter un compte externe en sélectionnant **Autre** et en renseignant le titulaire, l'IBAN du compte et l'établissement.

6 Puis cliquez sur **Continuer** pour passer à la partie « **Résiliation** ».



RÉSILIATION - ÉCRAN CONDITIONNÉ

En fonction de ce que vous aurez rempli au niveau de l'étape 2 « **Appareils à assurer** », un bloc « **Résiliation** » apparaît ou pas sur cet écran.

- Renseignez les informations relatives à l'assureur précédent :
 - > Nom de l'assureur,
 - > Numéro de contrat.
- 2 Puis cliquez sur **Continuer** pour passer à l'étape « **Édition** ».



BPCE Assurances prendra en charge la résiliation si votre client le souhaite.

À NOTER: Si votre client ne souhaite pas que la résiliation soit prise en charge par BPCE Assurances, cliquez sur **Non**. Vous aurez la possibilité de lui remettre un modèle de lettre type en cliquant sur le bouton **Lettre type**.

RAPPEL:

Sécur'Média n'entre pas dans le champ d'application de la loi Hamon.



ÉTAPE 5 : ÉDITION

CONDITIONS GÉNÉRALES

- ① Demandez à votre client comment il souhaite consulter les conditions générales : sur Internet ou en agence. Le choix est pré-rempli à « sur Internet » afin d'inciter à ce mode de consultation.
- 2 Indiquez si votre client accepte de recevoir ses courriers assurance par e-mail.
- 3 Puis cliquez sur **Continuer** pour éditer les documents.

Pré-requis > Appareils à assurer > Tarif personnalisé > Informations complémentaires > Edition 1 Les Conditions Générales sont consultables sur l'Espace Assurance du site vww.caisse-epargne.fr. Privilégiez la consultation Internet Conditions générales Champs obligatoires Comment souhaitez-vous consulter vos conditions générales ? * Sur internet \ Acceptez-vous de recevoir vos courriers assurance par e-mail ? * © Oui 2 Votre numéro de simulation est : S00001296

DOCUMENTS À ÉDITER

- 1 La liste des documents à éditer est déjà pré-cochée.
- 2 II ne vous reste plus qu'à les imprimer et les faire signer (Cf. page 16).
- 3 Et à cliquer sur **Terminer**.

BON À SAVOIR:

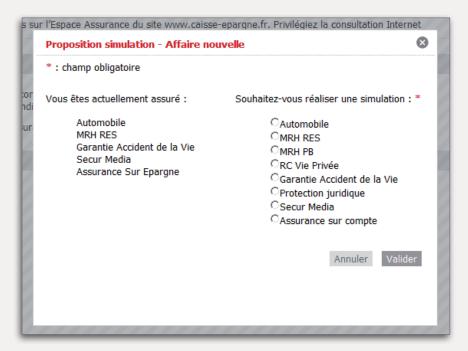
Vous devez obligatoirement imprimer les documents afin de finaliser la souscription. Dans le cas contraire, le bouton **Terminer** n'est pas accessible.



CHAÎNAGE

Après avoir cliqué sur **Terminer**, un écran de chaînage s'affiche et propose, par défaut, tous les produits assurances non vie.

C'est l'opportunité de conseiller et de proposer à votre client une étude personnalisée de ses assurances.



DOCUMENTS CONTRACTUELS

DOCUMENTS À REMETTRE À VOTRE CLIENT

- > Les conditions générales (uniquement si votre client a choisi de les recevoir en agence).
- > Un exemplaire des conditions particulières signé (conseiller et client).
- > L'échéancier de prélèvement.

DOCUMENTS À ENVOYER À BPCE APS

- > Un exemplaire des conditions particulières signé (conseiller et client).
- > Le mandat SEPA signé (uniquement client).

IMPORTANT:

Pensez à bien faire signer tous ces documents par votre client avant de les envoyer à BPCE APS.

BON À SAVOIR

Devoir de conseil

Pour Sécur'Média, le devoir de conseil n'est pas formalisé par écrit mais le conseil reste nécessaire :

- Vous avez l'obligation de bien conseiller votre client en lui proposant une formule qui réponde au mieux à ses besoins.
- Il convient d'attirer l'attention du client sur la limite d'âge des enfants pour les formules Famille (enfants mineurs).